Image not found or type unknown

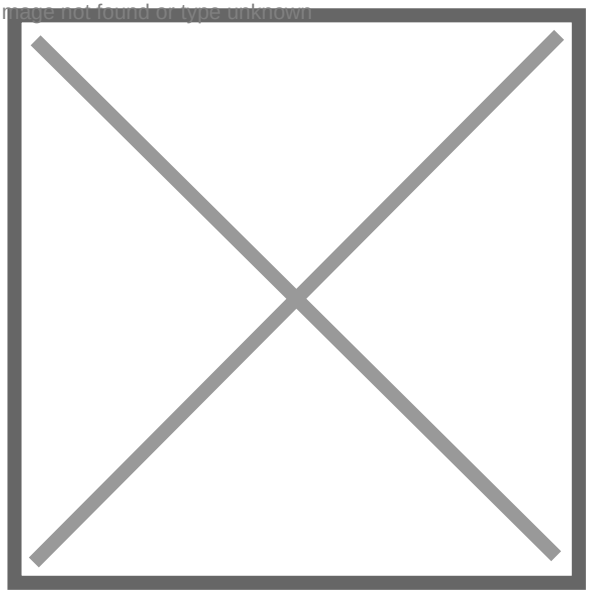

Demandes de renseignements

Par **mavos**, le **29/08/2011** à **14:43**

bonjour,je suie un parent d'enfant malade qui est suivi dans un centre hospitalier cmp(centre medico psychologique)de la seine st denis.j'avais une aps de 6mois renouvelable 2fois donc pendant une annee qui a pris fin au mois d'aout au debut du mois0.2mois avant l'expiration du recepisse , nous sommes aller a la prefecture retirer un dossier que doit remplir le specialiste qui traite l'enfant et le renvoyer a la ddass sous pli confidentiel et en accuser de reception.tout ca dans un delai d'un mois,nous l'avons retirer le 13 mai 2011 et il faut le faire remplir et l'envoyer dans un delai d'un mois donc le 12 juin au plus tard. ce qui a ete fait et nous avons recu les avis des receptions de la ddass prouvant la reception des courrier.la premiere fois nous avons attendus 2mois pour recevoir les convocations de la prefecture pour recupere les aps sans autorisation de travail, je veux savoir es ce possible que la ddass ne reponde pas et sachant que le specialiste a fait un courrier pour attester la pathologie de l'enfant?et pourqoui toute cette duree d'attente?si on recoit les convocations arrivent vont ils nous donner una autorisation de travail,sachant que c'est le 2eme renouvellement?veuillez me repondre s'il vous plait et merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés